



Élu·e·s étudiant·e·s

École Normale Supérieure de Lyon
15 parvis René Descartes, BP 7000
69342 Lyon Cedex 07
elus.etudiants@ens-lyon.fr

M. le Président
École normale supérieure de Lyon
15 parvis René Descartes, BP 7000
69342 Lyon Cedex 07

Lyon, le 22 août 2018

Objet : Commission égalité

Monsieur le Président,

Lors du CEVE de juin, nous vous avons fait part de dysfonctionnements de la « commission égalité » mise en place l'hiver précédent. N'ayant pas eu de retour de votre part, et compte tenu de l'importance des missions qui ont été confiées à cette commission, nous nous tournons à nouveau vers vous.

La mise en place de cette commission et le fonctionnement auquel elle a abouti nous semblent en effet problématiques.

En novembre 2017, lors d'une séance du CHSCT, vous aviez annoncé la constitution d'une commission « égalité » dont les rôles seraient l'information, la communication, la formation autour de l'ensemble des sujets relatifs à l'égalité, ainsi que l'accompagnement des victimes de harcèlement sexuel. Le CHSCT avait par ailleurs approuvé la création d'une cellule restreinte de trois personnes au sein de cette commission, en vue d'accompagner avec discrétion et efficacité les victimes.

Par la suite, un groupe de travail (« GdT dispositif ») s'est réuni plusieurs fois début 2018, afin d'élaborer l'organisation de ce dispositif de prévention et d'accompagnement.

Toutefois, **les conclusions que ce groupe de travail a rendues il y a près de cinq mois sont restées lettre morte**, et aucun règlement, aucune procédure n'ont été soumis aux instances.

Parallèlement à cela, les prérogatives de la commission, le rôle de chacun de ses membres et son mode d'organisation ont évolué d'une façon qui nous paraît aujourd'hui encore très floue. Ce manque de structure est manifeste au vu de la composition variable de la commission (à titre d'exemple, il semble que la DAJI ait disparu de la commission, puis réapparu à la demande de certain·es membres), ou dans l'absence de compte-rendus de ses réunions.

Enfin, nous déplorons l'absence de contrôle des membres sur la rédaction des ordres du jour de la commission, ainsi que le caractère aléatoire de l'envoi des convocations aux séances. Ce dernier explique, d'ailleurs, notre absence à plusieurs réunions.



Un autre point nous paraît rédhibitoire : les membres de cette commission sont, pour la plupart, nommé·es par la présidence de l'École. Les relations hiérarchiques multiples entre membres de cette commission nous semblent dès lors compromettre son indépendance — et, partant, la confiance que peuvent placer en elle tou·tes celles et ceux qui souhaiteraient y faire appel.

Ce manque d'indépendance rend possible une gestion discrétionnaire. À ce titre, plusieurs initiatives issues de groupes de travail ont été avortées après des discussions avec votre cabinet ; lorsque ces initiatives ont abouti, ce n'était qu'après approbation et correction de celui-ci. De surcroît, l'élue qui siégeait dans la commission a pu subir des pressions (par courriel et visioconférence) dans le cas d'une victime dont elle refusait de trahir l'anonymat.

Pour toutes ces raisons et à l'issue d'une réflexion collective entre tou·tes les élu·es étudiant·es, nous ne souhaitons plus, Monsieur le Président, siéger dans cette commission.

Nous restons néanmoins fermement engagé·es dans la lutte contre les violences sexuelles à l'École, et sommes prêt·es à vous accompagner dans l'engagement que vous aviez pris à l'automne dernier.

À ce titre, l'existence d'une commission dédiée dotée d'une cellule de traitement des cas de violences sexuelles nous paraît bien sûr indispensable. Nous souhaitons cependant que leur organisation et leurs prérogatives leur permettent d'être pleinement opérationnelles. Nous vous adressons donc les demandes suivantes, qui reposent pour la plupart sur les recommandations du « GdT dispositif ».

1°, l'organisation et la composition de cette commission doivent être simples et explicites. **Elles doivent être détaillées dans un texte précis** soumis aux instances (CHSCT, CA).

2°, la cellule restreinte doit être chargée de proposer une première réaction rapide aux cas de violences sexuelles. À ce titre, **elle doit être l'interlocutrice centrale des victimes ou témoins, et sa confidentialité doit être assurée.** Elle devra adresser des préconisations rapides aux instances compétentes (Président, CHSCT), qui lui rendront compte des suites données aux dossiers.

3°, **l'indépendance de la commission, et en particulier de la cellule restreinte, doit être garantie avec intransigeance.** Cela nous paraît être la seule façon de lui assurer un fonctionnement sain. Dans cette optique, et dans la suite des conseils reçus lors des formations sur le harcèlement organisées par l'École au printemps, nous estimons que la présidence n'a pas à être représentée dans la cellule restreinte.

4°, les travaux incombant aux membres de la commission mettant en jeu des compétences dont tou·tes ne disposent pas, **une solide formation doit leur être dispensée, et être régulièrement renouvelée.** Sur ce point, nous espérons que l'organisation des formations ultérieures ne reproduira pas les erreurs rencontrées au printemps dernier (la formation avait été organisée sur une période de très faible disponibilité des étudiant·es, et nous n'avions été prévenu·es que la veille de sa tenue).

Nous savons que notre décision intervient tardivement, comme conséquence de longues discussions ; le CEVE de septembre sera toutefois l'occasion, nous l'espérons, de relancer rapidement ce dossier et d'étudier nos propositions ci-dessus.

Restant à votre entière disposition, nous espérons que ce courrier conduira à un dialogue constructif et apaisé, et aboutira à la mise en place d'un dispositif à la hauteur de l'enjeu crucial que sont les violences sexuelles dans notre École.

D'ici là, il va sans dire que nous ne nous retirons pas des dossiers en cours, et que vous pouvez toujours compter sur tout notre concours pour participer à l'accompagnement des victimes et à la sensibilisation de la communauté normalienne.



Copie :

- Référentes Égalité
- Secrétaire du CHSCT
- Service prévention et santé au travail
- Équipe médicale

